

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix sept, le 19 janvier, à 18 heures 00, le Bureau de la communauté urbaine Orléans Métropole, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 12/01/2017

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Olivier CARRE , M. Philippe LELOUP
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNÉ POUVOIR :

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
BOU : Mme Nicole WOJCIK
ORLEANS : M. Michel MARTIN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. François LAGARDE ,
Mme Béatrice BARRUEL
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	29
Nombre de délégués en exercice	29
Quorum	15

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau des 3 novembre 2016 et 1^{er} décembre 2016.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau des 3 novembre 2016 et 1^{er} décembre 2016.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 01 - Stratégie foncière – Modificatif à la délibération n° 5906 du 23 juin 2016 – Cession d'un terrain – Commune de Saran – Parc d'activités des Vallées – Signature d'un acte de vente avec la société Entrepologic

Le bureau:

- a décidé d'intégrer la parcelle cadastrée AO numéro 153 à l'emprise foncière cédée à la société Entrepologic domiciliée parc d'activités des Vallées à Saran, ou à toute personne morale dans laquelle cette dernière détiendrait des droits, qu'elle pourrait se substituer dans la présente opération, le terrain situé sur la commune de Saran, parc d'activités des Vallées, RD 2020 ;
- a pris acte que le paiement du prix global serait effectué à la signature de l'acte authentique et que les autres conditions de la vente décidées par la délibération n°5906 du bureau du 23 juin 2016 ne sont pas modifiées ;
- a autorisé le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire, les émoluments, frais et droits afférents à la rédaction et à la publication de l'acte étant à la charge de l'acquéreur ;

Fait à Orléans, le 20 JAN. 2017

Le Président de la Communauté Urbaine
Orléans Métropole


Charles-Eric LEMAIGNEN

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE ORLEANS METROPOLE
AVIS AU PUBLIC**

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de la Communauté Urbaine Orléans Métropole - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle - Hôtel de Ville - Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.